

# JOURNAL

DE LA VILLE

## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc. s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.



Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.

PORTUGAL. — Lisbonne, 9 mai.

Demande d'intervention de l'Espagne.

L'ambassadeur d'Espagne a reçu vendredi des dépêches qui lui enjoignent d'inviter le gouvernement portugais à envoyer une armée en Espagne, conformément aux stipulations du quadruple traité.

En conséquence, le dernier ministère a envoyé à son poste le comte Lavradio, nommé ambassadeur à Madrid en passant par Londres et Paris, pour faire quelques arrangements à Londres pour cet objet. On ajoute qu'il est également chargé de provoquer de la part du gouvernement britannique une déclaration formelle sur la question, de savoir s'il élèverait des objections contre le projet de mariage entre la reine et le duc de Nemours.

On assure que cet après-midi le conseil a décidé à l'unanimité de faire droit à la demande du gouvernement espagnol, et que deux divisions fortes de 8000 hommes franchiront la frontière, l'une du côté du nord, l'autre par l'Alentejo.

On ne sait pas encore si le prince Georges d'Avila aura le commandement en chef; mais les généraux Serrao, Nepomuceno, Pezarro et Valdès, sont sur les rangs pour les deux commandemens en chef. On croit que la dissolution de la chambre des députés est décidée, et qu'il sera procédé immédiatement à de nouvelles élections. (Times.)

ALLEMAGNE. — Francfort, 13 juin.

On écrit de Francfort-sur-Mein, 10 juin :

« Nous apprenons que des préparatifs se font dans ce moment à la résidence de Biberich, pour le départ de S. A. le duc de Nassau. Ce prince, nommé l'année dernière lieutenant-général au service de la Russie, va partir pour Saint Pétersbourg, d'où il se rendra avec l'empereur Nicolas au camp de Kalisch. Ce ne sera que dans le courant du mois d'octobre que S. A. retournera dans ses états. »

ANGLETERRE. — Londres, 12 juin.

Un bâtiment de 187 tonneaux chargé de fusils pris à la Tour de Londres, a quitté la Tamise le 11, se rendant à Carthagène. Ces fusils sont fournis par le gouvernement anglais pour armer les milices des provinces méridionales de l'Espagne. D'autres cargaisons de même espèce sont en partance.

Du 15. — On lit dans le Globe ce qui suit :

« Les troupes auxiliaires qui, à en juger dès aujourd'hui, et qui d'après les nouvelles de renforts qui seront fournis par le Portugal, seront dirigées sur divers points de l'Espagne, doivent faire prendre à la guerre actuelle une issue décisive. Les recrutemens portugais consisteront en grande partie en cavalerie, arme qui manque aux deux partis en guerre en Espagne, et les recrues venant d'Alger et débarquant à Malaga, ceux d'Angleterre s'avancent du point opposé de Bilbao, les troupes constitutionnelles, découragées maintenant, recevront ainsi un appui efficace, et les carlistes seront harcelés de tous côtés. »

« Nous ne voulons pas anticiper sur des opérations ultérieures; mais si le succès de la cause constitutionnelle, qui peut être considéré comme certain, pourvu que les mesures soient bien combinées et dirigées, est obtenu, nous espérons que la première chose qu'on fera sera d'accorder aux provinces révoltées leurs franchises et le redressement de leurs griefs et de prévenir toute vengeance, pour écarter ainsi à jamais toute discorde. »

FRANCE. — Paris, 15 juin.

La faiblesse de santé de l'empereur Ferdinand est signalée à la fois aujourd'hui par le Courrier allemand et la Gazette de Leipzig; par l'un pour vanter l'assiduité avec laquelle il se livre aux

travaux du gouvernement, ce qui nuit à son tempérament; par l'autre, pour insinuer que cet état de santé délicat ne lui permettra pas de se rendre à Kalisch, et d'avoir avec les deux souverains du nord l'entrevue dont on avait parlé. (Temps.)

— Le National est disposé à croire que le Journal des débats, en publiant son article d'hier, avait déjà connaissance de la démission donnée le 7 juin par M. Martinez de la Rosa. C'est ainsi qu'on a cherché à rendre l'opposition responsable des évènements qui pourraient éclater dans la Péninsule par suite du refus de l'intervention, puisque la retraite de M. Martinez de la Rosa serait le signe de la décadence du juste-milieu en Espagne. Repoussant d'ailleurs les reproches adressés par le Journal des débats aux idées révolutionnaires, le National soutient que ces idées ne sont pour rien dans les malheurs de l'Espagne. Il n'y a pas eu de révolution, mais seulement un changement de succession. La révolution n'a donc rien à se reprocher de ce qui s'est passé depuis la mort de Ferdinand, parce que ce n'est pas elle qui a maintenu le ministère Zea, et surtout qui a mis l'avenir de l'Espagne à la disposition des agioteurs.

Le Courrier français donne des détails sur les négociations diplomatiques ouvertes à plusieurs époques pour le mariage de la reine de Portugal, dona Maria. Il fait connaître les divers candidats mis sur les rangs pour remplacer le prince Auguste de Leuchtenberg, et ceux que les cortès de Portugal auraient présentés au choix de la reine.

Le Journal du Commerce croit que le ministère n'est pas fâché d'être débarrassé du contrôle de la chambre, bien que la situation politique soit loin d'être rassurante. D'une part, les affaires s'accommodent de plus en plus inquiétantes, et le système suivi par le cabinet, l'isole chaque jour davantage des puissances qui nous sont alliées par des conformités de gouvernement et de position; de l'autre, le procès d'avril se présente escorté de procédés arbitraires, de pratiques illégales, de mesures inconstitutionnelles qui pourraient bien finir par lasser la patience publique.

La Quotidienne appréciant la position du ministère dans les deux questions importantes qui préoccupent en ce moment l'attention publique, le trouve vaincu dans chacune de ces questions. Ainsi, elle pense que le ministère n'avait engagé le procès d'avril que pour en retirer un grand résultat politique, celui de montrer à l'Europe, qu'après avoir vaincu la révolution, il pouvait la juger. Or, par l'attitude des accusés, par les embarras de la cour des pairs, ce premier résultat a complètement manqué aux doctrinaires. Le second point où leur système succombe encore est celui de l'intervention. Si l'Europe leur avait permis d'intervenir dans les affaires de l'Espagne, cette autorisation eût été pour eux une reconnaissance complète et décisive de leur politique, et qui leur facilitait une véritable alliance au delà des Pyrénées. Mais ici, comme dans le procès d'avril, ils ont échoué. Aussi, la Quotidienne ne concevrait pas, s'il s'agissait d'autres hommes que des doctrinaires, qu'en présence d'un système intérieurement comme extérieurement épuisé et vaincu, ils pussent songer à conserver le pouvoir, quand les faits viennent rayer tous leurs calculs et démentir toutes leurs prévisions.

— Bayonne, 10 juin. Voilà toute la frontière au pouvoir des carlistes. Il en résulte que tous les effets qui parvenaient en Navarre et en Guipuzcoa, par les points respectifs des deux provinces, ne peuvent maintenant être reçus que par les carlistes. Notre douane a reçu l'ordre de ne délivrer aucun permis de transport.

Par courrier extraordinaire, on vient d'apprendre que Zumalacarréguy se porte, à la tête de 21 bataillons, sur la ville ouverte de Bilbao. Valdès s'est mis en mouvement pour empêcher un coup de main sur cette place, tandis qu'à Bilbao les habitans se fortifient et se disposent à se défendre vigoureusement. La garnison est d'ailleurs nombreuse et aguerrie, et si, par malheur, Zumalacarréguy entre à Bilbao, ce ne sera qu'après avoir perdu ses meilleures troupes, les hauteurs de la ville étant bien pourvues d'artillerie.

Les garnisons d'Eybar et Palencia ont été relevées par le général Espartero, le 4 et le 5 elles se sont rendues à Bilbao avec quelques

urbains. Il y a eu émigration à Durango, et de ces trois endroits on compte 100 personnes qui se sont rendues à Bilbao.

Le capitaine du 4<sup>e</sup> léger, don Sébastien Echarte, est passé aux carlistes le 28 du passé. Il a quitté Sarragosse avec 10 hommes, et a été nommé second commandant du 7<sup>e</sup> bataillon de Navarre. Le capitaine don Martin Diez, natif de Falces, a quitté également Sarragosse le 1<sup>er</sup> du courant avec 20 hommes, et a été rejoindre les carlistes. Il a été nommé capitaine du 3<sup>e</sup> bataillon de Navarre.

Une émeute a eu lieu à Pampelune par suite de mésintelligences entre les urbains et les autorités militaires; cette émeute a suivi de près l'ordre donné par Valdès de relever toutes les garnisons de la Navarre.

Il règne quelque fermentation sur la frontière du Portugal.

Le 1<sup>er</sup> juin, la commission militaire de Badajoz a été rétablie pour chasser avec la promptitude et la vigueur qu'exigent les circonstances, quiconque porterait atteinte à la tranquillité publique dans l'étendue de cette capitainerie.

#### PAYS-BAS. — La Haye, 13 juin.

On écrit de Bréda, 13 juin :

« Ce matin de bonne heure, le 1<sup>er</sup> bataillon de la seconde division d'infanterie, en garnison en cette ville, est parti pour la bruyère de Terheiden. Lundi, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de la 10<sup>e</sup> division, ainsi que le reste de la seconde et une partie de la troisième, partiront également pour occuper le camp de Reyen. Aujourd'hui ou demain, on attend d'autres troupes pour remplacer celles qui iront camper. »

— On mande de Harderwyk, le 12 juin :

« Aujourd'hui sont arrivés ici environ quarante élèves de l'Ommerschans, dont le plus âgé n'a pas encore quinze ans et qui tous ont pris du service pour les Indes-Orientales. En même temps sont arrivés ici à peu près soixante chasseurs à cheval du corps de Cleerens, qui ont été également incorporés dans la compagnie des troupes coloniales. On dit que le 18 il partira encore d'ici un autre transport de soldats de ce corps. »

#### GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 20 juin.

A raison de l'urgence de réparer le pavé de la descente du Paffenthal, la première porte de ce passage restera fermée les 22, 23 et 24 de ce mois.

— La Société bourgeoise du tir à l'arquebuse veut de se constituer de nouveau, pour reprendre ses exercices les jours de dimanche et de fêtes. Elle a adopté un règlement d'ordre intérieur qui a été approuvé par l'autorité. Les Bourgmestre et Echevins de la ville ont pris des mesures pour garantir la sûreté publique contre toute atteinte, par suite de l'usage des armes à feu. La Société a nommé pour son président M. Probst, administrateur du trésor dans le grand-duché.

— On dit que le congrès de Kalisch ne se bornera pas à des conférences politiques : il doit aussi y être agité la question du mariage du prince Adalbert, fils du prince Guillaume de Prusse, avec la grande duchesse Marie, fille aînée de l'empereur Nicolas. En vertu de cette combinaison, il serait créé un nouveau roi de Pologne dont l'indépendance serait garantie par la Russie et par la Prusse. Bien que cette combinaison matrimoniale et politique ne soit peut-être qu'une chimère, elle est néanmoins le sujet de tous les entretiens. (G. de Leipsick.)

— On écrit de Berlin, 4 juin :

« On assure que la loi générale sur la presse sera bientôt publiée par la diète de Francfort. On croit que la presse périodique sera très-limitée, mais qu'en revanche, une grande latitude sera donnée aux publications étrangères à la politique, et qui se composeraient de plus de 20 feuilles. »

— On lit dans une correspondance de Madrid, publiée par le *Courrier* :

« On dit que don Carlos a maintenant à sa disposition d'immenses ressources pécuniaires; un de ses partisans m'assure que ce prince a dernièrement refusé des offres d'avance qui lui étaient faites de Paris et de Londres. On ignore comment le prince a pu réaliser ces énormes capitaux. » (Globe.)

— Le gouvernement de Berne, actuellement vorort de la Suisse, a adressé, le 25 mai, aux cours de Munich, Stuttgart et Carlsruhe, une note où il manifeste envers ces cours les mêmes intentions conciliatrices qu'il avait précédemment manifestées envers celle d'Autriche. On peut donc regarder comme parfaitement apaisées toutes les mésintelligences qui ont régné jusqu'ici entre la Suisse et l'Allemagne.

— On écrit de Coblenz, le 6 juin :

« On prétend que l'abondance de vin surpassera cette année celle de 1826. Si le cep du raisin blanc ne laisse rien à désirer, c'est

surtout le cep du raisin rouge qui est extraordinairement chargé. Dans quinze jours nos vignobles seront en pleine floraison. »

(Journal du Rhin.)

Les nouvelles du Rheingau (vallée du duché de Nassau, connue pour ses excellents vins, sous les noms de Nierenstein, Johannisberg, Beberach, Rudesheim, etc.) sont également favorables, et tout porte à croire que les amateurs de bons vins ne seront point déçus de cette année.

— La lettre suivante, datée d'Amsterdam, se trouve dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« Nous sommes toujours, relativement à nos relations avec nos voisins méridionaux, dans un état provisoire, qui n'est ni la paix ni la guerre; nous devons encore supporter la plus grande partie des charges de la guerre, et néanmoins, sous le rapport des intérêts commerciaux ou industriels de la nation, nous nous trouvons très-bien de cet état. Tout voyageur qui n'a plus visité la Hollande depuis 1830 doit être surpris de l'extrême activité qui s'est développée dans ce court espace de temps. Notre ville d'Harlem n'est plus à reconnaître. La valeur des biens fonds et des terrains est doublée. L'on a déjà bâti trois grandes fabriques dont les machines et les ouvriers sont en pleine activité, et l'on est occupé à en élever beaucoup d'autres. Les commandes sont si considérables qu'il y a impossibilité de satisfaire à toutes. Quoique l'on ait suffisamment facilité les communications avec Amsterdam au moyen d'une belle chaussée, et de canaux artificiels ajoutés aux canaux naturels, l'on s'intéresse encore beaucoup au projet d'établir un chemin de fer, en partie parce que l'exécution de ce projet, à le considérer seulement comme une entreprise de luxe, ne peut manquer d'offrir de l'agrément à la classe aisée, en partie parce que les actionnaires en retireraient un bel intérêt, si les frais qui d'après le devis estimatif du prospectus, doivent s'élever à un million de florins, ne dépassaient pas cette somme. Si la spéculation réussit au gré de l'entrepreneur, on pourrait bien prolonger le chemin jusqu'à Leyde, La Haye et Rotterdam, et tirer un parti avantageux des données que l'on a eues ici pour le chemin de fer qui doit aller jusqu'à Cologne. A Rotterdam la population s'est tellement accrue avec l'augmentation du bien-être que l'on songe à agrandir considérablement la ville.

» Notre commerce avec l'Allemagne a principalement beaucoup gagné. L'on peut compter que l'on expédie maintenant le long du Rhin le double de ce que l'on expédiait lors de notre réunion avec la Belgique. Une branche qui rapporte considérablement et qui rapportera encore d'avantage, consiste dans le frêt des bâtiments pour le voyage aux Indes. Plus de 80 grands vaisseaux font maintenant cette affaire qui était auparavant dans les mains des Anglais et des Américains. Entre les produits javanais, dont la culture fait des progrès sensibles, l'indigo joue un grand rôle par sa qualité qui est semblable à celle du Bengale, et son prix qui est à-peu-près le même. Cette augmentation de richesses de tant de sources de bien-être doit être seulement attribuée à ce que jusqu'ici le gouvernement a trouvé sans beaucoup de difficultés les sommes nécessaires à l'entretien de l'état. Nos fonds publics continuent à être placés à un taux élevé en Angleterre, en France, en Allemagne et même en Italie. Lors d'un nouvel emprunt de 10 millions de florins, qui a été ouvert ces jours derniers pour le compte de la Société de commerce, et qui ne donne que 4 1/2 pour cent d'intérêt, sans la perspective d'un dividende extraordinaire, on a souscrit pour 120 millions de florins au pair, et ils sont déjà notés à 102 1/2 jusqu'à 103. Dans de telles circonstances, il n'est donc pas étonnant que le commerce et les fabriques s'accoutument parfaitement du *statu quo* de nos rapports avec la Belgique, et ne désirent pour le moment aucun changement. »

#### DE L'INTERVENTION EN ESPAGNE,

CONSIDÉRÉE DANS SON CARACTÈRE ET SES RÉSULTATS

QUANT A LA POLITIQUE EUROPÉENNE.

Un des droits les plus incontestables d'une nation est celui de ne point souffrir que des puissances étrangères se mêlent des affaires de son gouvernement. Autrement ce serait faire abnégation de son indépendance, de son individualisme politique. C'est en proclamant ce droit, reconnu par Vattel, et par tous les écrivains qui ont traité du droit des gens, que la révolution de juillet, à son aurore, a été respectée des gouvernements étrangers. C'était une violente commotion dans l'intérieur de la France, et le parti vainqueur, quelles que soient les causes de la lutte, s'est considéré comme la majorité nationale, s'est donné un gouvernement sous quelque apparence de légalité, et a dit aux puissances étrangères, en publiant certaines déclarations de politique extérieure : Voilà une nouvelle France, qui accepte toutes les obligations de la France d'hier, qui consacre tous les droits et tous les traités que celle-ci a

reconnus. A ces conditions sommes-nous vos ennemis ou vos alliés? L'Europe a répondu à cette question par la reconnaissance de Louis-Philippe. C'est un fait. Le roi des Français s'est maintenu depuis cinq ans par les seules forces de son gouvernement, quelle que soit la nature de celui-ci; il a triomphé de presque tous les partis; de sorte qu'il peut se dire avec quelque raison, que, sauf le principe de son origine, tout est légal en lui, puisque tout ce qu'il a fait a reçu la sanction de la nation qui, dans toutes les luttes intestines, lui a donné son appui. En serait-il de même si Louis-Philippe, porté au trône qu'a illustré Louis XVIII, par une poignée de factieux, se fût vu obligé, pour conserver ce trône, d'implorer une intervention étrangère et de faire ainsi violence à toutes les sympathies qui se seraient ralliées en faveur de Charles X? Nous ne le pensons pas, et c'est cependant ce que tous les Français eussent flétri de leur légitime indignation, qu'il serait question d'exécuter à l'égard de l'Espagne si l'intervention était admise. Nous savons, il est vrai, que ce ne serait pas la première fois depuis 1830, que le gouvernement de juillet, si libéral à son avènement, se fût donné un tel démenti; mais nous discutons un principe, sans nous arrêter aux exceptions iniques dont il a pu être l'objet. D'ailleurs nous ne voulons nous occuper que de la spécialité de la question, sans nous livrer à des récriminations qui sortiraient de notre sujet.

Ferdinand VII meurt, et l'héritage de sa couronne devient un objet de contestation entre sa fille Isabelle (dont les prétentions sont soutenues par Marie-Christine) et don Carlos, frère du roi défunt, qui revendique ses droits à cette même couronne. Les partis se dessinent, la guerre civile s'allume à la suite de l'avènement de l'épouse de Ferdinand VII comme reine-regente; les gouvernements européens se divisent en deux camps; les uns reconnaissent la légitimité d'Isabelle, la croyant ou la supposant conforme au vœu national et au caractère des constitutions espagnoles; les autres se taisent sur les droits de don Carlos, et ne reconnaissent pas la nouvelle reine. Cependant la lutte continue, les populations que l'on avait considérées comme favorables au nouvel ordre de choses, se prononcent, au contraire, après une expérience de quelques années, pour don Carlos; celui-ci, se montrant courageusement à la tête de ses bataillons, privé de tout secours étranger, luttant à la fois et contre les troupes organisées du gouvernement de Madrid, et contre l'influence morale et matérielle d'un traité conclu entre ses ennemis et deux des puissances formidables de l'Europe, marche de succès en succès, met en déroute les uns après les autres, les chefs les plus distingués de l'armée de la reine-regente, et ses triomphes successifs mettent en danger, toujours sans intervention étrangère en sa faveur, ne s'appuyant que sur ce qu'il croit son bon droit et sur les populations qui l'ont reconnu comme légitime souverain, le trône de la jeune Isabelle, soutenu par tant d'éléments de force, si ces éléments avaient tous le caractère qu'on leur a prêté. Eh bien! c'est dans de telles circonstances, c'est lorsque la voix populaire, cette voix qui devrait trouver tant d'échos en France et dans la Grande-Bretagne, sous les gouvernements respectifs de ces deux pays, c'est cette voix populaire de l'Espagne qu'on voudrait étouffer, au moyen d'une intervention qui déciderait du sort d'une couronne par les moyens que ces gouvernements paraissent avoir le plus en horreur, par une force brutale et d'ailleurs étrangère aux intérêts de la Péninsule! Après l'intervention armée de la France et de l'Angleterre dans la question des Pays-Bas, alors que nos troupes royales touchaient aux murs de Bruxelles en 1831, et que les populations des provinces méridionales de ce royaume, recevaient l'héritier du trône avec acclamation, rien de plus scandaleux ni de plus inique que cet autre projet d'intervention en faveur d'un gouvernement qui a eu trois années pour se consolider, s'il pouvait se consolider au moyen des sympathies de la multitude! Nous n'hésitons pas à le dire, si cette intervention avait lieu, et nous croyons qu'il n'en sera rien, il faudrait bien reconnaître encore une fois, qu'il s'agit bien moins ici des intérêts des monarchies du second ordre, que cherchent à dominer et à se rendre auxiliaires, en toute éventualité, les deux colosses de l'Europe occidentale, la France et la Grande-Bretagne, et de détruire ainsi tout équilibre possible entre le Nord et le Midi, que d'une question tout-à-fait en dehors des notions traditionnelles sur le droit des gens.

Une armée belge de cent mille hommes aux ordres du cabinet des Tuileries; cent mille hommes de troupes françaises qui auront franchi les Pyrénées; la Suisse livrée aux manœuvres des propagandistes et des démagogues que M. de Rumigny saura, en tems opportun, utiliser pour la cause de Louis-Philippe, en cas de guerre continentale; une avant-garde à Ancône; le Portugal soumis à l'Angleterre, encore par suite de l'intervention; les provinces rhénanes dont on essaie de démolir les garnisons en les invitant à la désertion: en voilà plus qu'il n'en faut pour former une armée telle que Napoléon, à l'apogée de sa puissance, aurait pu à peine

rénir, tant ici les moyens de séduction sont de nature à flatter les masses, toujours si crédules en fait de liberté! Voudrait-on prétendre qu'il y eût exagération dans ces raisonnements et dans ces conjectures? Mais le *Journal des Débats* a pris soin de nous justifier en déclarant qu'il ne s'agit dans la question de l'intervention que de donner à la France un gouvernement constitutionnel de plus au Midi, et non point de soutenir et de faire triompher des droits sur la succession à la couronne de Ferdinand, pas plus que de s'occuper des véritables intérêts de l'Espagne. Ainsi, sous ce rapport, l'intervention serait toute en faveur du principe de conquête pour le système faussement qualifié de principe populaire, de système représentatif. *L'Estatuto Real* et les institutions qui en découlent rallient ils à eux la majorité des populations hispaniques? Les faits qui se sont passés en Espagne, depuis la lutte engagée pour la succession, semblent prouver le contraire. La demande d'une intervention, faite par le cabinet de Madrid, laisse peu de doute sur cette négative. Au bénéfice de qui, dans l'intérêt de quelle haute question d'ordre social, cette intervention aurait-elle donc lieu, et quel principe invoquer pour en justifier le caractère, l'emploi et les résultats? Elle aurait lieu au bénéfice d'une reine-enfant dont les droits furent contestés dès le moment même où ils ont été proclamés et qui depuis ont reçu de nouvelles atteintes dans la lutte à main armée, engagée à ce sujet. Cent mille bayonnettes étrangères donneront-elles à ces droits la légitimité qu'on leur refuse en Espagne même? La jeune Isabelle, au moyen de ces cent mille bayonnettes étrangères, sera-t-elle reconnue reine par le vœu national? Nous laissons aux partisans de la souveraineté populaire le soin de répondre à cette question. Quel principe d'ordre politique, dans la communauté des nations, triomphera par suite de l'intervention? Ceux des gouvernements européens à qui leur origine et leurs institutions font donner le titre de gouvernements légitimes ne paraissent pas encore avoir admis dans cette catégorie le gouvernement de Madrid, nous pourrions même ajouter que jusqu'ici, la question est loin d'être considérée en faveur de ce dernier? D'où il suit qu'une armée française d'intervention dans la Péninsule n'aurait rien de commun avec ce qu'on entend par *légitimité*.

Serait-ce encore une fois, comme le prétendent les organes du doctrinarisme, pour fonder un trône sur des bases populaires? Mais la situation actuelle des parties belligères en Espagne et surtout le mot *intervention*, prononcé par le gouvernement de Marie-Christine, prouvent surabondamment qu'il n'en est rien. Ainsi, d'une part, l'intervention serait un démenti flagrant que se donnerait la royauté de juillet, qui se dit royauté de par le peuple et qui a déclaré vouloir respecter le vœu du peuple, ainsi que les droits des souverains étrangers, droits antérieurs à ceux de ladite royauté; ainsi, d'autre part, une intervention du genre de celle dont il est question, ne légitimerait en rien l'autorité d'Isabelle, si cette autorité n'est point légitime, sous quelque caractère qu'on veuille l'envisager, ainsi en troisième lieu, il s'rait doublement absurde de prêter à la reine-regente le secours d'une armée d'intervention pour établir ou consolider un gouvernement sans nom dans les deux grands systèmes de la politique européenne de l'époque.

Que nous reste-t-il donc à conclure de cet exposé des projets ou des tentatives d'intervention en Espagne? Un journal français va nous le dire: c'est qu'il s'agit de raviver, s'il est possible, après tant de duplicités d'une part, et tant de mystifications humiliantes d'autre part, l'alliance offensive et défensive, formée ouvertement ou par de sourdes menées propagandistes, entre tous les états pris au trébuchet du principe révolutionnaire de 1830, contre les souverains de l'Europe conservatrice. Et, comme le remarque encore le journal auquel nous faisons allusion, c'est à ces souverains à faire de leur côté ce qui est de leur intérêt de faire, pour contrebalancer cette attaque; car, c'est à leur trône, c'est à leur couronne qu'on en veut, ou du moins au principe social sur lequel ils reposent, s'il faut en croire les organes qui prêchent cette *croisade constitutionnelle et représentative*. Intervention dans les Pays-Bas en 1831 et 1832; intervention en Portugal, pour placer dona Maria sur le trône; aujourd'hui intervention en Espagne, tout cela se rattache à une seule et même combinaison, de laquelle se trouvent exclus les intérêts, les affections, les volontés et les sympathies des populations que la chose concerne d'une manière directe et absolue. C'est l'esprit révolutionnaire et radical plaçant ses drapeaux partout où il a pris soin de se préparer à l'avance des auxiliaires. Sa croisade a plusieurs fois jeté le gant aux puissances de l'Europe septentrionale: la question de l'intervention en Espagne, selon la solution qu'elle recevra, sera sans doute d'une grande importance pour le moment; mais donnera-t-elle la mesure de ce que peut être cette croisade alors que son action, même officiellement circonscrite et restreinte, c'est-à-dire, dans le cas d'une intervention qui ne serait ni directe ni avouée, et c'est ainsi que nous croyons qu'elle aura lieu, quelque belles protestations que fasse le Palais-

Royal? Cette intervention frauduleuse aura le même effet qu'une intervention franche et nettement déclarée. C'est là une question que les événements futurs de la Péninsule ne tarderont pas à résoudre; car, au point où en sont les choses dans ce malheureux pays, c'est don Carlos montant sur le trône, par le chemin que lui aura frayé la vaillante épée de Zumalacarréguy, ou c'est la défaite de l'armée carliste produite par une intervention étrangère, sous quelque forme qu'ait lieu cette intervention et quelque caractère que l'on doive lui donner.

Dans le premier cas, il semble que ce sera tout à-la-fais le triomphe de la légitimité et celui du principe populaire; dans le second cas, nous sommes embarrassés pour qualifier ce genre de triomphe, pour lequel le code du droit des gens n'a pas de nom flatteur en ce qui touche l'intérêt de la civilisation et de la haute politique des monarchies européennes. (*Journal de La Haye.*)

#### ÉTAT-CIVIL.

**Naissances :** Le 13 juin, Jean Léonard, et Frédérique-Wilhelmine Reetz; le 14, Jacques Dupont; le 15, Jean Clemens, et Pierre Nicolay; le 16, Jean-Baptiste Klein; le 17, Jean Jacob, et Anne-Caroline Schreiner.

**Mariages :** Néant.

**Décès :** Le 15 juin, Louise Krisch, épouse Nicolas Decker, âgée de 38 ans; le 16, Pierre Remy, marchand de fer, âgé de 73 ans, et Jules-Frédéric-Chrétien de Bobenhausen, capitaine en retraite, âgé de 54 ans; le 18, François Schmit, âgé de 13 jours.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### FAILLITE VENAND SCHLOEDER.

Les syndics provisoires de la faillite du sieur Venand Schloeder, ont l'honneur d'informer messieurs les créanciers qui ne se sont pas encore présentés que, par jugement du tribunal de première instance, siégeant en matière de commerce, en date du 3 juin courant, il a été fixé un nouveau et dernier délai de deux mois endéans lequel ils auront à déposer par eux ou leurs fondés de pouvoirs leurs titres entre les mains d'eux syndics ou de monsieur le greffier du tribunal, contre récépissé; et ils les invitent à se présenter pour la vérification en la salle d'audience du susdit tribunal, le 3 août prochain, à deux heures de relevée, que monsieur le président juge-commissaire de la faillite a fixé pour dernier jour.

A. SCHAEFFER, négociant. Charles METZ, avocat.  
REUTER-HÉDDESORF, propriétaire.

#### EXTRAIT

*En conformité de l'article 866 du code de procédure civile.*

Par exploit fait par le sieur Nicolas Metzler, huissier, domicilié à Luxembourg, le 18 juin courant, enregistré à Luxembourg le même jour, la dame Anne Klensch, sans profession, épouse du sieur Pierre Reuter, boulanger, demeurant avec lui au Pfaffenthal, ville basse de Luxembourg, a formé contre sondit époux une demande en séparation de biens, et a constitué à l'effet d'occuper pour elle M<sup>r</sup>. Graechen, avoué, domicilié à Luxembourg.

Pour extrait certifié véritable par moi avoué soussigné.

A Luxembourg, le 19 juin 1835.

Signé : GRAECHEN, avoué.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1835, vol. 24, fol. 70, R<sup>o</sup> C<sup>o</sup> 9, reçu un florin huit cents 35 % additionnels compris. Signé : COUTURIER.  
Pour copie conforme : GRAECHEN, avoué.

#### VENTE CONSIDÉRABLE

### DE MEUBLES ET MARCHANDISES.

Le 25 juin courant, à neuf heures du matin très-précises, les syndics provisoires de la faillite du sieur Venand Schloeder continueront la vente des meubles et marchandises, appartenant à ladite faillite et se trouvant au moulin de Berchem. Les objets qui seront exposés en vente, consistent principalement en meubles de toute espèce, tels que chaises, armoires, bois de lit, consoles, commodes, batterie de cuisine, linge, literie, glaces, etc., ustensiles à distillerie, cuves à macération, tonneaux; environ 20 tonnes huile de colza, une grande quantité de tourteaux, 52 rasières 60 litrons de graine de colza, 17 rasières 20 litrons de froment, 111 rasières 60 litrons de méteil, 39 rasières d'avoine, 17 rasières d'orge, une rasière de vesces et 10 rasières de petit méteil. Plusieurs vaches et porcs, ainsi qu'un bon cheval; 60 cordes de bois, et environ 600 bottes d'écorce. On donnera aussi à bail le moulin à farine, le moulin à huile, et la distillerie, ensemble ou séparément, selon la convenance des amateurs.

Le 26, jour suivant, il sera procédé à la vente, à crédit, de la récolte de la présente année, en foin et regain, de toutes les prairies dépendant de la susdite faillite, situées sur les territoires de Roeser, Crauthem, Livange, Berchem, Peppange, Hellange et Bivange. Les amateurs pourront s'adresser au moulin de Berchem, à Mathias Sand qui les conduira dans les prés, pour en pendre inspection.

La vente du 25 se tiendra au moulin de Berchem, celle du 26, chez le sieur Rausch, cabaretier, à Roeser.

Le public est également informé que la vente par enchère publique des meubles et marchandises contenus dans la maison du failli, située dans la

ville, commencera lundi, 29 du mois courant, et sera continuée les jours suivans, la vente commencera par les marchandises, consistant en denrées coloniales de toute espèce, mercerie, savons, huile, indigo, teinture, etc.

A chaque clôture de vente, on annoncera le jour, l'heure et les objets qui seront exposés à la vente prochaine.

Les syndics provisoires de ladite faillite,

A. SCHAEFFER, Ch. METZ, REUTER-HÉDDESORF.

AVIS. — Le vendredi, 26 du courant mois de juin, vers dix heures du matin, il sera vendu au bureau du receveur des accises à Luxembourg, par adjudication publique, diverses pièces de toile de coton imprimée.

#### VENTE D'UN BEAU MOBILIER

#### ET DE RÉCOLTES PENDANTES PAR RACINES.

Lundi, 29 juin courant, et jours suivans, il sera procédé à Feulen, au domicile du S<sup>r</sup>. Louis Schloeder, à la vente aux enchères, et pour argent comptant, sans frais, des récoltes pendantes encore par racines, et d'un beau mobilier provenant de la faillite dudit Schloeder.

Dickirch, le 18 juin 1835.

#### VENTE

### D'UN CORPS DE BIENS,

à Huncherange, commune de Bettembourg.

Lundi, 22 du prochain mois de juin, vers dix heures du matin, le sieur Mathias Kohner, et son épouse dame Catherine Landtgen, domiciliés à Huncherange, commune de Bettembourg, vendront à l'enchère, à plusieurs années de crédit, le corps de biens à eux appartenant, connu sous le nom de Gœhleschgut, situé audit Huncherange et composé :

1<sup>o</sup> d'une grande et vaste MAISON, en bon état, avec grange et écuries en dépendant, autres bâtimens d'exploitation, jardin et enclos y attenant, d'une superficie de 55 perches,

2<sup>o</sup> de 95 perches 40 aunes de bois.

3<sup>o</sup> de 18 bonniers de terres labourables et

4<sup>o</sup> de 4 bonniers 46 perches de prairies.

Ledit bien sera vendu en gros, en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente.

Bettembourg, le 30 mai 1835.

HANNO, notaire.

#### NOUVELLE

### FABRIQUE DE VINAIGRE DE VIN,

de M. SAUR, située à Strassen, près de Luxembourg.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le commerce, qu'à partir de ce jour il est en situation de livrer de sa fabrique et au prix le plus modéré les VINAIGRE ROUGE, BLANC, A L'ESDRAGON, etc.

Il tient en outre une quantité considérable de VIN INDIGÈNE, qu'il livrera au prix le plus juste.

Strassen, le 11 juin 1835.

SAUR.

#### Gras-Versteigerungen.

1<sup>o</sup> Am Sonntage, den 21. Juni 1835, um drei Uhr des Nachmittags, zu Hesperinaen, für den Herrn Desch, von alda

2<sup>o</sup> Am Montage, den 22. Juni, um ein Uhr des Nachmittags, zu Hög, für die Herren J. P. Weydert, von alda, und Jakob Weydert, von Gentinaen.

3<sup>o</sup> Am Samstag, den 27. Juni, um ein Uhr des Nachmittags, zu Hesperingen, für die Dame Urban, von alda. Schanus, N.

Am Donnerstage, 25ten Juni, 1835, zwei Uhr Nachmittags, wird Herr Hindorff, aus Pfaffenthal, in dem Wohnstz des Herrn Kremer, auf Weimeshof, mehrere Stücke Land, in Loosen, mit den Früchten, auf Borg versteigern thun. Wasen, Notar.

Am Sonntage, 21ten laufenden Monats Juni, zwei Uhr Nachmittags, erbliche Versteigerung mehrerer Wiesen, gelegen auf Krauthemers-Bann, nächst Köfer, herkommend von der Nachlassenschaft der verlebten Dame Maria und Margaretha Knepper, zeitlichen Rentnerin, in Lügemburg. Majerus, Notar.

Am Montage, 22ten Juni, nun Uhr Morgens, öffentliche Versteigerung der diesjährigen Gras-Ernte, auf Ansehen der Dame Wittve Vesatore, Rentnerin, in Dofferdinaen, in ihren Wälden und Wiesen gelegen auf Lintars- und Miercher-Fannen

Und am folgenden Tage, 23ten Juni, acht Uhr Morgens, selbe Versteigerung in ihren Wiesen gelegen auf Strassener-, Dofferdiner-, Steinseler-, Hefemer- und umliegenden Wälden. Majerus, Not.

Am Donnerstage, 25ten laufenden Monats Juni, zwei Uhr Nachmittags, Versteigerung der diesjährigen Gras-Ernte, auf Ansehen des Herrn Molitor, Eigenthümer, auf dem Schlosse Grewels, in mehreren ihm eigenthümlichen Wiesen, gelegen auf Wartringers-Bann. Majerus, N.

Zu vermietzen, den untersten Stock, rechts, sammt Küche, Zimmern und Keller, in der Groß-Strasse, N<sup>o</sup> 109. Gleich zu beziehen.

Zu vermietzen, im zweiten Hause, den untersten Stock, sammt Küche und Zimmern, in der Groß-Strasse, N<sup>o</sup> 109. Gleich zu beziehen. N. Koch.